



Procès-verbal No 5 Séance du 24 avril 2017

Présidence : Madame Christine Leuenberger

Madame Christine Leuenberger, Présidente, ouvre la séance à 20h19. Elle souhaite la bienvenue à cette 5^e séance du Conseil communal pour la législature 2016-2021, aux membres du Conseil, à M. le Syndic, ainsi qu'à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Henri Matthey, Municipal de 1978-1989, décédé le 11 mars dernier.

Depuis la dernière séance, **Mme Leuenberger** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal à diverses manifestations :

- le 4 mars à la partie officielle du Carnaval de Vallorbe
- le 4 mars à la soirée annuelle de la Lyre Vallorbe-Ballaigues
- le 16 mars à la séance multipartite de l'Aravoh
- le 17 mars à l'assemblée générale des UMV
- le 25 mars à la fête de la Paroisse protestante
- le 28 mars à la formation Votelec pour le dépouillement des élections cantonales
- le 30 mars à l'assemblée générale du Conseil de Fondation des Grandes Forges au Mont d'Orzeires
- le 30 mars à l'assemblée générale de l'ADAM au Mont d'Orzeires
- le 5 avril à l'assemblée générale de l'ASPMAD-CMS du Nord vaudois à Grandson
- le 6 avril au test de charge Votelec

Premier Objet Appel

Excusés : Messieurs Hubert **Bally**, Etienne **Favez** et Jérôme **Perrin**

L'appel fait constater la présence de **47 conseillers/50**, les 3 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose de traiter le point 7 avant les points 5 et 6 de l'ordre du jour s'agissant du rapport consultatif de la commission des finances au sujet des deux préavis 01/17 et 02/17, respectivement, création de la Société Sports et loisirs SA et crédit de CHF 3'980'000. -- pour l'entretien, l'agrandissement des bâtiments et la pose d'une toiture sur la patinoire.

Au vote à main levée, la proposition de **Mme la Présidente** est acceptée. L'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 4 du 27 février 2017
4. Correspondance
5. Rapport consultatif de la commission permanente des finances
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/17 relatif à la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA »
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/17 relatif à une demande de crédit de CHF 3'980'000. -- en faveur de l'entretien, de l'agrandissement des bâtiments ainsi que de la pose d'une toiture sur la patinoire au site du Frézillon
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 03/17 relatif à une demande de crédit de CHF 179'000. -- pour la réfection de l'estacade longeant la façade la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville
9. Rapport de la Commission de gestion « Bureau technique »
10. Préavis municipaux et nomination des commissions
11. Communications de la Municipalité
12. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
13. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 4 du 27 février 2017

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, demande une rectification en page 5, avant dernier paragraphe :

« *M. Pascal Croisier, inspecteur forestier, présente ensuite ce nouveau plan ...* » en lieu et place d'ingénieur forestier.

Le procès-verbal No 4 est ensuite adopté à l'unanimité.

Quatrième objet
Correspondance

- Le 13 avril : Une carte de remerciement de la famille Lauranne et Vincent Bréchon pour le cadeau de naissance offert par le Conseil communal.
- Le 19 avril une lettre de Monsieur Tafrá Vladimir, rue du Moutier 35 à Vallorbe concernant une demande d'accès à des documents officiels, demande transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.

Cinquième objet

Rapport consultatif de la commission des finances sur les préavis No 01/17 et 02/17 concernant la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » et la demande de crédit de CHF 3'980'000. -- en faveur de la patinoire au site du Frézillon

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture dudit rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport qui n'est pas soumis au vote mais la parole n'est pas demandée.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/17 relatif à la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA »

M. Y. Jaillet, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 01/17 de la Municipalité
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, par **46 oui** et **1 non** :

1. d'autoriser la Municipalité à soutenir la transformation de la société coopérative de la patinoire des 3 Vallons en une société anonyme à but non lucratif ayant pour objectif la gouvernance des sites actuellement gérés par l'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe et la Coopérative de la Patinoire des 3 Vallons ;
2. d'accepter que la Municipalité signe les actes nécessaires à la cession, au profit de cette nouvelle société anonyme, des parcelles communales No 76, 77, 1708 ainsi que des parcelles No 88, 395 et 571 nécessaires à l'exploitation des sites ;

3. d'accepter que la Municipalité signe les actes nécessaires à la cession, au profit de cette nouvelle société anonyme, de l'immeuble No ECA 568 (Bâtiment du camping) ;
4. d'octroyer à la Municipalité un montant de CHF 1'000'000. -- afin de constituer le capital social (actions nominatives) de la société anonyme. Ces actions seront portées au bilan dans le compte No 9153.00 « Titres et papiers valeurs » ;
5. d'octroyer à la Municipalité un montant de CHF 70'000. -- afin de financer les frais de fiduciaire, de géomètre, de notaire ainsi qu'aux émoluments et frais administratifs du présent dossier ;
6. d'amortir cette dépense de CHF 70'000. -- par prélèvement au compte No 9282.30 « Fonds de réserve général » ;
7. d'inviter la commission des finances à examiner les comptes et budget de la société anonyme à but non lucratif et de rapporter chaque année à ce sujet ;
8. de modifier les statuts en ce sens que toute extension des activités de la société anonyme à but non lucratif devra faire l'objet d'un préavis municipal à soumettre au Conseil communal.

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/17 relatif à une demande de crédit de CHF 3'980'000. -- en faveur de l'entretien, de l'agrandissement des bâtiments ainsi que de la pose d'une toiture sur la patinoire au site du Frézillon

M. Y. **Jaillet**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 02/17 de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'980'000 --, sous déduction de toutes les aides financières obtenues, pour le financement des travaux décrits dans le présent préavis sous forme d'un prêt sans intérêt au profit de la société « Sports et loisirs de Vallorbe »
2. d'accepter que ce prêt, porté comme nouveau compte au bilan, soit amorti en 20 ans sous forme d'abandon de créance.

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 03/17 relatif à une demande de crédit de CHF 179'000. -- pour la réfection de l'estacade longeant la façade la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville

Mme S. **Robadey**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 03/17 de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 179'000. -- pour la réfection de l'estacade longeant la façade de la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.

Neuvième objet

Rapport de la Commission de gestion « Bureau technique »

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée ; la discussion est close, ce rapport n'étant pas soumis au vote.

Dixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

04/17 Préavis municipal relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

Sur décision du Conseil, la commission traitant les deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Monique **Tzaud**. Messieurs **Johann Mange**, **Alain Kolly**, **Serge Gendroz** et **Christophe Vallotton**

05/17 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 60'000. -- pour la mise à jour et la finalisation du Plan directeur de la distribution d'eau potable (PDDE)

Sur décision du Conseil, la commission traitant ces deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Claude **Magnenat**, René **Gfeller**, Olivier **Ponnaz**, Marcel **Anex**, Gaétan **Uldry** et Serge **Gendroz**

06/17 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 52'000. -- pour la transformation de l'appartement situé dans le Collège de 1915 en bureaux et en salle de psychomotricité

Sur décision du Conseil, la commission traitant ces deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Catherine **Huguenin**, Line-Claude **Magnenat**, Monique **Tzaud**, Sandrine **Robadey**, Lauranne **Bréchon** et Monsieur Nourredine **Ghennoune**.

07/17 Préavis municipal relatif au cautionnement d'un montant de CHF 300'000. -- en faveur de la Fondation des Fontaines

Sur décision du Conseil, la commission traitant ces deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Lauranne **Bréchon** et Ghislaine **Sacco**. Messieurs Bernard **Haldemann**, Christian **Agnelot**, Marcel **Anex** et Daniel **Rosetti**.

Onzième objet
Communications de la Municipalité

M. L. **Fiorito**, Municipal, communique :

1. Des caméras vidéo ont été installées à la déchetterie. Celles-ci viennent optimiser le système de balance pour mesurer le poids des véhicules afin d'éviter la fraude ou tout litige en cas de contestation de la part de l'entreprise qui vient amener du matériel. Elles permettent aussi de surveiller toute la zone car à plusieurs reprises, des vols de matériaux (câbles) ont été constatés par le responsable de la déchetterie. Des barrières et des feux « Flash » ont aussi été installés pour la sécurité.
2. Passage de témoin à la Gendarmerie. L'adjudant Ludovic Martin, chef de poste actuel de la Gendarmerie de Vallorbe, laissera sa place au Sergent major Sylvain Belin au 1^{er} mai 2017. En effet, une opportunité pour un avancement de carrière s'est offerte à l'adjudant Martin. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir et une cordiale bienvenue à Sylvain Belin.

3. Passage piétons à la rue de l'Ancienne Poste. Suite à l'intervention de M. Chezeaux, la Municipalité a analysé la situation. Différentes variantes ont été étudiées par le bureau technique avec l'avis d'un expert en circulation routière. A plusieurs reprises et périodes de la journée, nous nous sommes rendus sur place pour observer le comportement des automobilistes. Par conséquent, le STOP de la rue de l'Ancienne Poste sera supprimé ; la rue de l'Horloge sera mise dans le sens descente et un passage pour piétons sera rajouté en haut de la rue de l'Horloge après acceptation par le Canton. Bien entendu, la signalisation ad hoc au croisement de la Grand'Rue sera installée au moment des travaux. Petit rappel important : La rue de l'Ancienne poste est une rue à 40 km/h.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, annonce que trois coupes de bois ayant un certain impact visuel ont eu lieu entre cet hiver et ce printemps :

- Tout d'abord aux Foulets, en allant direction du refuge du Bébox, ceci afin de dégager la ligne à haute tension
- Vers l'entrée de la Piste Vita, également pour libérer la ligne haute tension mais également comme mesure de protection de la ligne de chemin de fer. A l'emplacement des deux coupes, il est prévu de laisser des endroits buissonnants afin de favoriser l'avifaune,
- Une grosse coupe vers la route cantonale des Grands Bois en descendant vers les Gorges de l'Orbe, en collaboration avec les CFF, qui en ont profité pour curer les canaux de drainage à cet endroit.

Au sujet des Gorges de l'Orbe, **M. Schwerzmann** annonce que les travaux de réfection du sentier vers la « Prise d'Eau » vont bon train et une réouverture de ce sentier est prévue cet été avec une inauguration à la rentrée scolaire.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

1. Au nom de la Municipalité, je tiens à vous remercier d'avoir accepté les préavis numéros 01 et 02 / 17 relatifs à la création de la Société "Sports et loisirs de Vallorbe SA" et en faveur de l'entretien, de l'agrandissement des bâtiments ainsi que de la pose d'une toiture sur la patinoire au site du Frézillon.

Ces décisions ont une valeur hautement symbolique au profit de la pérennité et du développement de nos infrastructures dédiées à la Collectivité.

Nous allons maintenant pouvoir poursuivre les démarches administratives puis commencer les travaux, on s'en réjouit. Nous vous tiendrons naturellement au courant de l'évolution de ces dossiers. Rendez-vous en automne 2018 pour la nouvelle inauguration du site rénové !

2. Vous avez pu lire dans la presse que la Confédération a mis en consultation les dossiers du plan sectoriel Asile pour l'ensemble du territoire helvétique.

Les documents sont téléchargeables sur internet et consultables au Greffe à la Maison de Commune.

Il n'est pas simple de les synthétiser, je vais essayer de le faire le plus simplement possible.

Tout d'abord, deux entités fédérales sont concernées, le Secrétariat d'état aux migrations (SEM) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Il faut ensuite se souvenir que le 5 juin dernier, le Peuple a accepté la nouvelle loi sur l'asile. Sur cette base, la Confédération souhaite, dès 2019, créer six régions en Suisse en matière d'accueil et de traitement des procédures.

La région qui nous concerne englobe les cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais. Dans cette région, 4 centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) seront créés.

Il est également prévu qu'un centre dit "spécifique" soit créé aux Verrières dans le Canton de Neuchâtel.

En plus de ces centres, il est envisagé que des infrastructures destinées à maîtriser les fluctuations soient aussi, en fonction des besoins, ouvertes dans toute la Suisse pour des périodes de trois ans au maximum.

Afin de mettre en place ces lieux d'accueil, la Confédération a décidé, via cette consultation du plan sectoriel Asile, d'effectuer une procédure d'approbation des plans afin d'ancrer dans les affectations des territoires des communes concernées la possibilité de créer ce genre de centres. Cette façon de faire permettra à la Confédération, une fois les décisions prises quant à l'emplacement définitif des centres, d'avoir la légitimité de les réaliser et de les exploiter sans que d'éventuelles oppositions ne bloquent la procédure.

En ce qui concerne la Commune de Vallorbe, les documents mis en consultation ne prévoient pas d'agrandissement du centre situé sur son territoire depuis 2000. D'autres localités, par contre, se verront très probablement imposer la présence de telles infrastructures.

Vous vous rappelez qu'au début 2016, il avait été question de modifier l'affectation du centre de procédure et d'enregistrement (CEP) de Vallorbe en centre de départ. La Municipalité s'y était opposée et s'y oppose encore.

Dans les documents mis en consultation, il n'est plus du tout fait mention de centres uniquement dédiés aux départs, les requérants d'asile, quel que soit l'avancée de la procédure, seront mélangés dans tous les centres fédéraux.

Certains de ces centres fédéraux (ceux qui ont au moins 350 places) effectueraient en plus des tâches complètes en matière de procédures.

Les autres centres (dont Vallorbe) se limiteraient à de simples actes administratifs et à de l'hébergement. Le revers de la médaille est que des places de travail dans le domaine de la gestion administrative seraient réduites dans ces centres et réaffectées ailleurs. Les places de travail dans le domaine de la sécurité ne seraient pas contre pas diminuées.

En résumé, nous nous sommes battus afin que Vallorbe ne deviennent pas un centre uniquement pour les requérants auxquels il aurait été notifié une non entrée en matière quant à leur séjour définitif en Suisse et le message semble avoir passé.

Pour le futur, le CEP de Vallorbe changera de nom et deviendra un centre fédéral pour requérants d'asile avec une capacité d'accueil semblable à celle actuelle.

Il est même prévu dans ce plan sectoriel que le centre de Vallorbe ne soit plus exploité si, en plus du Grand-Saconnex et de Chevrolles, une autre alternative était éventuellement trouvée soit à Dailly, soit à Martigny soit à Tourtemagne. Le cas échéant, il faudra rester très vigilant quant à l'éventuelle affectation future du bâtiment à Vallorbe.

Je peux vous garantir que la Municipalité suit ce dossier de très près et ne manquera pas de faire ses remarques dans le cadre de la consultation en cours.

La Population de Vallorbe a aussi la latitude de faire part à la Confédération de son point de vue via le Service cantonal du développement territorial. Le cas échéant, merci aux personnes qui le feraient de transmettre également une copie de leurs courriers à la Commune de Vallorbe.

Je suis naturellement à disposition des personnes qui voudraient obtenir des compléments d'informations.

3. Je suis en mesure ce soir de vous transmettre les décomptes des préavis 09/13 et 02/14 concernant la rénovation du Collège de 1915.

Le 26 août 2013, le Conseil communal avait accordé un crédit de 135'000 francs pour l'étude relative à la rénovation du Collège.

Le 28 avril 2014, le Conseil communal avait accordé un crédit de 4'185'000 francs afin d'effectuer les travaux.

Tout ce qui avait été prévu a été fait et certains besoins complémentaires ont aussi pu être satisfaits.

Sur un total 4'320'000 francs alloués pour cette réalisation, 4'325'634 francs et 50 centimes auront été dépensés soit un dépassement de 5'634 francs et 50 centimes.

4. Dans le cadre des travaux de réaménagement derrière la maison de Commune, la Municipalité va faire installer d'ici cet été, en partenariat avec la Société vo énergies, une borne pour recharger les voitures électriques. L'emplacement de cette borne est prévu juste devant le bâtiment abritant les toilettes publiques.

Douzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. Y. Jaillet, présente une résolution : « Pour plus de fluidité sur la semi-autoroute »

« Pour plus de fluidité sur la semi-autoroute »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le jeudi 13 avril 2017, veille du week-end pascal, un bouchon s'étendait jusqu'à Lignerolle depuis la fin de l'après-midi.

Au passage, je note que la gendarmerie attendait dans la « chenaux » pour coller les plus impatientes. Alors qu'il y a une heure de bouchon, plutôt que de favoriser la fluidité du trafic ou d'éviter les demi-tours dangereux, la gendarmerie s'en tient à ramasser de l'argent facile. J'espère que vous penserez à ça au moment de mettre le nom de Béatrice Mettraux dans l'urne !

Le lendemain matin, vendredi 14 avril, c'était pire, il s'étendait jusqu'à la sortie des Clées. Plus d'une heure trente d'attente pour passer la frontière, sans compter la suite.

Cette situation n'est pas due aux travaux en cours. Elle existait déjà avant eux, elle perdurera après eux. Dans une précédente intervention, remontant à quelques années, Jacques-André Chezeaux avait déjà énuméré les désagréments et les effets économiquement néfastes que ces bouchons entraînent.

Mon interpellation de ce soir ne prétend pas résoudre ce problème, qui n'est pas de la compétence communale, mais de trouver un moyen d'améliorer la fluidification du trafic.

Il y a deux ans environ sauf erreur, la Confédération a posé des panneaux et installé un système de mesure de vitesse, pour un montant d'au moins 3 millions. Nous savons tous pour quel résultat. Un véritable gâchis. Trois millions payés par nos impôts qui sont partis dans la poche d'incompétents !!!

Il est temps que ces structures traversant les deux voies de la semi-autoroute peu avant servent enfin à quelque chose d'utile.

Il serait ô combien utile d'y installer un panneau informatif qui indique la présence d'un bouchon et permette ainsi aux usagers se rendant à Ballaigues, à la Vallée de Joux et à Vallorbe, de sortir aux Clées.

Certes, une telle signalisation va accroître la circulation à travers les villages des Clées, de Lignerolle et de Ballaigues. Mais seulement à certains moments. Quand il n'y a aura pas de bouchons annoncés, ces villages verront moins de circulation.

De toute façon, la situation est déjà difficile, nous n'en serons que plus forts et plus unis pour pousser la Confédération à prendre enfin en mains un problème dont les fonctionnaires bien posés dans leur bureau se fichent éperdument !

En son temps, Monsieur René Meylan avait déposé la même interpellation: mettre un signal avant la sortie des Clées. En 2008, il y a bientôt 10 ans, le Conseil communal de Ballaigues, suite à une motion de Nathanaël Bourgeois, avait lui aussi demandé à la Municipalité de Ballaigues de chercher des solutions telles que celle proposée par René Meylan. A ce jour, que dalle ! L'OFROU fait la sourde oreille !

Par la présente résolution, je demande donc à la Municipalité d'interpeller la Confédération via l'OFROU, cas échéant le Canton de Vaud, afin qu'un panneau de signalisation soit installé sur les structures traversant la semi-autoroute après la sortie d'Orbe, panneau annonçant la présence de bouchons dès que ceux-ci s'étendront jusqu'à hauteur des Usines Maillefer, à Ballaigues.

Je demande également à la Municipalité que dans la même lettre adressée à l'OFROU il soit précisé qu'en cas de réponse négative, le chef de l'OFROU vienne à Vallorbe tenir une séance d'information, ouverte à la population et à la discussion, pour justifier sa position. Il est temps que les fonctionnaires bernois se bougent et assument en face des lésés leurs décisions qui n'ont pas de sens !

Conclusions de la résolution :

1) La Municipalité interpellera la Confédération via l'OFROU, cas échéant le Canton de Vaud, afin qu'un panneau de signalisation soit installé sur les structures traversant la semi-autoroute après la sortie d'Orbe, panneau annonçant la présence de bouchons dès que ceux-ci s'étendront jusqu'à hauteur des Usines Maillefer, à Ballaigues voire même avant.

2) Dans la même missive, la Municipalité, en cas de réponse négative, invitera le chef de l'OFROU à venir à Vallorbe tenir une séance d'information, ouverte à la population et à la discussion, pour justifier sa position.

Yann Jaillet »

Mme la Présidente demande si cette résolution est appuyée par au moins 5 membres du Conseil.

Cette résolution étant appuyée pratiquement à l'unanimité, **Mme Leuenberger** ouvre la discussion à son sujet :

M. J.-A. **Chezeaux** soutient largement cette résolution. Cependant il se pose une autre question. Que va-t-on faire pour arriver à Vallorbe lorsque débiteront les travaux prévus sur la route des Grands-Bois car on ne pourra plus sortir aux Clées. Il demande à la Municipalité de se renseigner sur la nature de ces travaux et si éventuellement ils peuvent être reportés car autrement les gens devront sortir à Chavornay, passer par Premier et ils arriveront à Vallorbe en 2018 !

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette résolution au vote.

Au vote à main levée, par **44 oui** et 3 abstentions, cette résolution est transmise à la Municipalité pour mise en forme et transmission à qui de droit.

Treizième objet **Divers, questions et vœux**

M. R. **Gfeller** félicite la Municipalité et Vo énergies pour avoir décidé d'installer des panneaux solaires sur le toit de la patinoire. Il souhaite que l'on fasse de même sur tous les bâtiments industriels de Vallorbe ; l'esthétique n'en sera pas péjorée.

M. G. **Alemanni** dit qu'il a appris ce soir que la rue de l'Ancienne Poste était à 40 km/h et pourtant il n'y a vu aucun panneau.

Mme L.-Cl. **Magnenat** remercie et félicite la Municipalité pour le magnifique aménagement réalisé au Day, sur la place de la Fontaine, comme elle l'appelle maintenant.

M. L. **Fiorito**, Municipal, répond à M. Alemanni que le panneau a toujours existé mais qu'il a disparu lors des travaux de la rue de l'Ancienne Poste. Il sera remis tout prochainement.

Mme F. **Manière**, toujours au sujet de la Rue de l'Ancienne Poste demande si les parcs vont rester comme tels. En effet, des voitures frontalières ou d'autres, y sont paquées toute la journée, même plusieurs jours et les places prévues pour le centre médical voire le médecin, sont squattées régulièrement ; la Municipalité lui ayant dit qu'elle étudiait la possibilité de limiter le temps de stationnement, qu'en est-il exactement ?

M. J.-A. **Chezeaux** remercie et félicite la Municipalité, pour la rapidité avec laquelle sa demande de la séance précédente, au sujet de la signalisation de la rue de l'Ancienne Poste, a été traitée.

M. L. **Favre** demande s'il est bien utile de mettre en postulation une place à 100 % pour le chef de la sécurité municipale.

M. Y. **Jaillet**, suite à la communication de M. le Syndic au sujet du CEP, déclare que le comportement de la Confédération est lamentable. La durée de la mise à l'enquête est d'un mois seulement et intervient en plus durant les vacances de Pâques. Il y a deux rapports de 68 et 147 pages qui rebutent même un juriste tel qu'il est. Il est donc extrêmement difficile de récolter des signatures dans un tel délai et réagir à ce genre de mise à l'enquête. De plus, la Municipalité qui a des contacts réguliers avec le SEM, voire des séances régulières, n'a même pas été mise au courant avant la publication concernée. Selon lui, la façon d'annoncer la chose à notre commune, relève du mépris le plus total. La Municipalité doit donc, comme l'a expliqué M. le Syndic, répondre et faire part de ses appréciations ainsi que celles du Conseil communal ; M. Jaillet pense l'appuyer formellement car il se dit inquiet sur les entours loupes qui pourraient encore survenir.

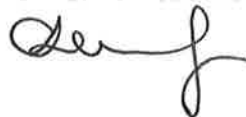
M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, en sa qualité de Président de l'Association des Amis de la Piscine et Vice-Président de la Coopérative des 3 Vallons, souhaite vivement remercier le Conseil, aux noms de ces deux Comités, pour l'acceptation des rapports concernant leurs infrastructures.

M. I. **Facchinetti** au sujet du droit d'eau de la pisciculture de Vallorbe demande pourquoi la Commune a perdu ce droit. Il relève que sur le drapeau de notre Commune, il y a une truite !

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur donne rendez-vous le lundi 19 juin 2017 à 18h30. La séance est levée.

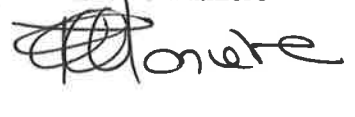
La Présidente :

Christine Leuenberger



La Secrétaire :

Francine Manière



Prochaine séance, Lundi 19 juin 2017 à 18h30